

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



VIDE DRESSING

**Le Samedi 17 juillet
2022 de 9 h à 17 h**

**Espace Culturel • Salle Yves Renault, Rue Jean Perrin,
Chambray-lès-Tours, France**

Nom, prénoms :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-après et déclare sur l'honneur

Ne pas être un commerçant

Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

La non-participation à 2 autres manifestations au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Fait à, le

Signature :

A joindre :

La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité

Le règlement par chèque à l'ordre de L'Espoir de Prince

TARIF : 8 € l'emplacement de 2 m en intérieur

Montant du règlement :

**Le formulaire et votre paiement devront être postés à l'adresse suivante : 6 a rue
de la cour 37170 Chambray Les Tours**

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'Espoir de Prince 37170 Chambray- Les- Tours organise un Vide Dressing le **samedi 17 juillet 2022** de 9h à 17 h

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Le formulaire et votre paiement devront

Etre postés à l'adresse suivante : 6 a rue de la cour 37170 Chambray Les Tours.

Article 3 : A partir de 7h l'exposant s'installe à l'emplacement qui lui est attribué. Il lui est interdit de coller, clouer,

d'agraffer quoi que ce soit sur les murs ou façades le long de son emplacement

L'exposant peut se garer sur les places de stationnement de l'avenue des platanes le temps de décharger mais devra ensuite libérer le parking pour les visiteurs.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul est habilité à le faire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en

aucun cas être tenu pour responsable des litiges notamment perte, vol, casse ou autres détériorations.

L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dommages causés aux

Exposants, clients et tiers.

Article 6 : Les places non-occupées après 9h ne sont plus réservées et pourront être immédiatement réattribuées. En cas d'impossibilité, l'exposant doit en aviser l'organisateur au moins 2 jours avant le début du vide dressing, à défaut, les sommes versées restent acquises à l'organisation.

Article 7 : Les objets invendus ne doivent en aucun cas être abandonnés en fin de journée.

Article 9 : La participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.



Association L'Espoir de prince

lespoirdeprince@gmail.com